

Marque / Modèle

Toyota Matrix

Année Odomètre indiqué / réel*

2010 186 310 km

Transmission Traction

manuelle traction avant

Moteur Carburant

4 cyl. régulier

Numéro de série Numéro d'inventaire

58558b



ÉQUIPEMENTS

PRIX DE VENTE

Air climatisé, Régulateur de vitesse, Miroirs chauffants, Portes électriques, Miroirs électriques, Portes coulissantes automatiques, Servo-direction, Vitres électriques, Volant ajustable, Coussin gonflable pour le conducteur, Coussin gonflable pour le passager, Dégivreur arrière, Contrôle de stabilité, Antipatinage, Essuie-glace intermittents, Aileron arrière, Peinture deux tons, AM/FM stéréo, Lecteur DC, Sièges baquets, Sièges arrière escamotables, Tachymètre, Serrures de sécurité pour enfant, Miroir vanité conducteur, Miroir vanité passager, Sièges arrières traversables, Coussin gonflable arrière pour la tête, Tapis de sol avant, Lampes de lecture avant, Enjoliveurs de roues, Freins assistés, Entrée audio auxiliaire, Entrée sans clé, Essuie-glace arrière

6 999 \$

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile

Cette automobile a été utilisée auparavant comme :

Le commerçant fournira sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétaire.

Catégorie

Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une :

Garantie légale : D - Aucune (LPC 37,38)

Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint

A 6 mois ou 10 000 km B 3 mois ou 5 000 km C 1 mois ou 1 700 km

D Bon fonctionnement (sujet à 37, 38 L.P.C.)

E Aucune garantie

Réparations effectuées et certificat de vérification mécanique

Commentaires

Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que le commerçant l'a en sa possession.

S'il y a lieu, le commerçant remettra un certificat de vérification mécanique en vertu du code de sécurité routière.

Réparations facultatives

Les défauts suivants ont été notés sur cette automobile et pourront être effectuées au coût indiqué ci-après :

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette.

Date : _____ Signature : _____

autoExpert.ca

No. étiquette : 8718332